



**Conseil Communautaire
Mardi 23 Mai 2017
Salle des Fêtes de
Saint Paul Lizonne**



Ribérais, le 05 mai 2017

Nos réf : D-B/JP-C/05.17

Dossier suivi par : *Jean-Baptiste CHAMOUTON*

Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du :

**Conseil Communautaire
du Mardi 23 Mai 2017
à 18 h 30
dans la salle des Fêtes
de Saint Paul Lizonne**

Vous trouverez l'ordre du jour ci-joint ainsi qu'une note de présentation synthétique des projets de délibération.

Je compte vivement sur votre présence.

Et je vous prie de trouver ici, Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire, le témoignage de mes meilleurs sentiments.

Le Président,

Didier BAZINET



Secrétariat Général

11 Rue Couleau - BP 10 : Tél. 05 53 92 50 60 Fax. 05 53 92 50 62 E-mail : j-b.chamouton@cc-paysriberacois.fr

SOMMAIRE

PAGE 4 - 5	ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 23 MAI 2017
PAGE 6 - 23	PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2017
PAGE 24 -31	NOTE DE SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 23 MAI 2017
PAGE 32	MODELE DE PROCURATION



**ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 23.05.2017**

ADMINISTRATION GENERALE

PROJET DE DELIBERATION N°2017/74
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CARTOGRAPHIE NUMERIQUE AVEC L'ATD 24

PROJET DE DELIBERATION 2017/75
ETUDE DE L'IMPACT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DES ASSAINISSEMENTS COLLECTIFS DU TERRITOIRE

PROJET DE DELIBERATION N°2017/76
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DEUX CONVENTIONS AVEC TDF POUR INSTALLATION DE PYLONES A VILLETTOUREIX ET TOCANE

PROJET DE DELIBERATION N°2017/77
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN BAIL COMMERCIAL POUR LA LOCATION DU MULTIPLE INTERCOMMUNAL DE SAINT SULPICE DE ROUMAGNAC

PROJET DE DELIBERATION N°2017/78
REMISE A TITRE GRATUIT D'UN VEHICULE DU CIAS

PROJET DE DELIBERATION N°2017/79
ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'UNE SUBVENTION POUR LA MANIFESTATION « TERRE EN FÊTE »

DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE DELIBERATION N°2017/80
LANCEMENT DE L'ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

SPORT

PROJET DE DELIBERATION N°2017/81
AUTORISATION DE DELEGUER LA GESTION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE ET D'ENGAGER UNE PROCEDURE DE CONSULTATION

PROJET DE DELIBERATION N°2017/82
LOCATION DES LIGNES D'EAU

AFFAIRE SCOLAIRE

PROJET DE DELIBERATION N°2017/83
ADOPTION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS

PROJET DE DELIBERATION N°2017/84
ADOPTION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS

PROJET DE DELIBERATION N°2017/85
ADOPTION DES TARIFS DES MINIS-CAMPS D'ETE, DU SEJOUR A LA MER POUR LES ENFANTS DES CENTRES DE LOISIRS ET DES SEJOURS ADOLESCENTS

FINANCES

PROJET DE DELIBERATION N°2017/86
REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES COMMUNES POUR UTILISATION DE CDC FAST 2017

PROJET DE DELIBERATION N°2017/87
DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

PROJET DE DELIBERATION 2017/88
ACCEPTATION D'UN DON DANS LE CADRE DU FESTIDROLE

RESSOURCES HUMAINES

PROJET DE DELIBERATION N°2017/89
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

PROJET DE DELIBERATION N°2017/90
ACCUEIL DE DEUX STAGIAIRES

PROJET DE DELIBERATION N°2017/91
RECRUTEMENT D'AGENTS EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE



Procès Verbal du Conseil Communautaire du 14 avril 2017

Le 14 avril 2017, le Conseil Communautaire s'est réuni en la salle des Fêtes de Tocane St Apre, sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le jeudi 06 avril 2017.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 63

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de membres suppléants présents : 2

Nombre d'absents titulaires : 18

- + François GIROUX
- + Jean-Pierre JUGIE
- + Corinne DUCOUP
- + Sophie BERRY
- + Marcel GOURDOUX
- + Jean-Pierre DESVERGNE
- + Franck BLANCHARDIE
- + Clémence LAROCHE
- + Marc LAGORCE
- + Catherine STUTZMANN
- + Joëlle GARCON
- + Antoine DELRUE
- + Sylvie BONNET
- + Jean-Pierre CHAUMETTE
- + Virginie MOUCHE
- + Patrick LAGUILLON
- + Jean-Claude ARNAUD
- + Alain LUCAS

- Dont procuration : 14

- + Jean-Pierre JUGIE à Christophe ROSSARD
- + Corinne DUCOUP à Jean-Pierre PRUNIER
- + Sophie BERRY à Jean-Marcel BEAU
- + Marcel GOURDOUX à Allain TRICOIRE
- + Franck BLANCHARDIE à Patrice FAVARD
- + Clémence LAROCHE à Hervé DE VILMORIN
- + Marc LAGORCE à Francis LAFAYE
- + Catherine STUTZMANN à Michel LAMY
- + Joëlle GARCON à Monique MORIN
- + Antoine DELRUE à Jean-Pierre LAURON
- + Sylvie BONNET à Rémy TERRIENNE
- + Jean-Pierre CHAUMETTE à Jeannik NADAL
- + Jean-Claude ARNAUD à Didier BAZINET
- + Alain LUCAS à Guy NADAL

ETAIENT PRESENTS :

Allain TRICOIRE – Jean-Pierre PRIGUL – Claude BOUQUET- Janick LAVILLE – Michel LAMY - Jean-Didier ANDRIEUX – Daniel PERON (suppléant de François GIROUX) – Mauricette LEMAZAVA - Monique BOINEAU-SERRANO – Jean-Pierre PRUNIER - Murielle CASSIER – Didier BAZINET – Michel DESMOULIN - Philippe BOISMOREAU – Annie VALLADE - Bruno BUSSIÈRE – Jean-Marcel BEAU – Daniel BONNEFOND – Fabienne PRECIGOUT - Joël CONSTANT - Emmanuel CLUGNAC – Francis LAFAYE – Guy NADAL – Jean-Pierre CLUGNAC (suppléant de Jean-Pierre DESVERGNE) - Jean-Louis DUPRAT – Patrice FAVARD – Monique MORIN – Jean-Pierre LAURON - Rémy TERRIENNE – Christophe ROSSARD – Pierre GUIGNE – Christian DURAND – Daniel VILLEDARY – Joël DELUCA – Gérard CAIGNARD – Fabrice BONIFACE – Philippe DUBOURG – Jeannik NADAL - Gérard SENRENT - Danielle GAY – Ann HARRIS – René ETOURNEAUD - Jean-Bernard CHARAZAC – Joëlle SAINT MARTIN – Hervé DE VILMORIN - Patrick LACHAUD- Guy DUPUY

Après avoir procédé à l'appel,

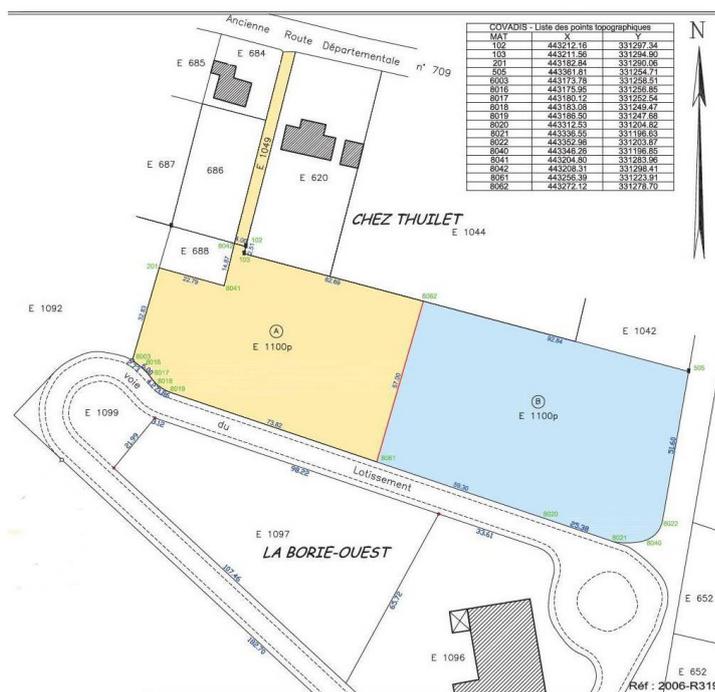
- 1- Mauricette LEMAZZAVA est désignée à l'unanimité secrétaire de séance
- 2- Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2017 est adopté à l'unanimité

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité (sauf la 2017/63 (51 pour et 10 abstentions), la 2017/65 (50 pour et 11 abstentions) et la 2017/66 (50 pour et 11 abstentions))

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Rapporteur Patrice FAVARD

DELIBERATION N°2017/55: VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZAE DE VILLETUREIX

La SCI MAYAN, domiciliée à Ribérac, souhaite acquérir un terrain de 4500 m² pour implanter et développer son activité de location de matériel avec opérateur (excavatrice-aspiratrice et balayeuse-laveuse de voirie).



Le conseil communautaire :

- Autorise la cession d'une partie de la parcelle 1100p à la SCI MAYAN, domiciliée à Brandillou 24 600 RIBERAC aux conditions suivantes :

Commune	Lot	Superficie (en m ²)	PRIX DE VENTE (au m ² HT EN €)	MONTANT DE LA VENTE (HT)
VILLETUREIX	En cours de numérotation	4 500 m ²	8.00 € HT	36 000 €

- Cède à l'acquéreur la parcelle 1049 de 290 m² pour 1 euro compte tenu de son exigüité et de son enclavement.
- Donne pouvoir au Président ou à son représentant pour signer le compromis de vente, l'acte de vente et toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.
- Désigne Maître MORLION, notaire à Saint Aulaye, pour rédiger l'acte de vente étant précisé que le paiement sera effectué à la signature de l'acte.

FINANCES - Rapporteur Jean-Marcel BEAU

DELIBERATION N°2017/56 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2017 DE LA ZAE LE JARISSOU

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe de la ZAE le Jarissou,

CONSIDERANT le projet de budget annexe de la ZAE le Jarissou de l'exercice 2017,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget annexe de la ZAE le Jarissou pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

RIBERAC - COM.COM. DU PAYS RIB - ZAE JARISSOU CCPR Budget Annexe - BP - 2017

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	458 031,23	458 031,23
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
-		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		458 031,23	458 031,23
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	429 125,78	445 244,97
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 16 119,19	(si solde positif) 0,00
-		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		445 244,97	445 244,97
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		903 276,20	903 276,20

DELIBERATION N°2017/57 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2017 DE LA ZAE DE VILLETUREIX

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe de la ZAE de Villeteureix,

CONSIDERANT le projet de budget annexe de la ZAE de Villeteureix de l'exercice 2017,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget annexe de la ZAE de Villeteureix pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

RIBERAC - COM.COM. DU PAYS RIB - ZAE VILLETUREIX CCPR Budget Annexe - BP - 2017

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	508 153,06	558 152,80
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 49 999,74	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	558 152,80	558 152,80
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	516 194,96	498 194,96
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 24 122,50
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	516 194,96	522 317,46
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 074 347,76	1 080 470,26

DELIBERATION N°2017/58 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2017 DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'UTMV,
CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'UTMV,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'UTMV pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous

RIBERAC - COM.COM. DU PAYS RIB - UTMV CCPR Budget Annexe - BP - 2017

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	7 168,50	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 7 168,50
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 168,50	7 168,50
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	7 168,50	7 168,50

DELIBERATION N°2017/59 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2017 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe du lotissement « Les Burelles » à Douchapt,

CONSIDERANT le projet de budget annexe du lotissement « Les Burelles » à Douchapt pour l'exercice 2017,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget annexe du lotissement « Les Burelles » à Douchapt pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous:

RIBERAC - COM.COM. DU PAYS RIB - LOTISSEMENT CCHD CCPR Budget Annexe - BP - 2017

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	280 863,01	280 863,01
+		+	+
R	E		
P	P		
O	R		
R	T		
T	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		280 863,01	280 863,01
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	278 087,22	317 479,27
+		+	+
R	E		
P	P		
O	R		
R	T		
T	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 39 392,05	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		317 479,27	317 479,27
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		598 342,28	598 342,28

DELIBERATION N°2017/60 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2017 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du SPANC,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 23 Mars 2017,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe du SPANC,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous:

RIBERAC - COM.COM. DU PAYS RIB - SPANC CCPR Budget Annexe - BP - 2017

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE		II	
		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	323 213,00	233 623,61
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 89 589,39
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		323 213,00	323 213,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	47 504,00	52 985,04
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 5 481,04	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		52 985,04	52 985,04
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		376 198,04	376 198,04

DELIBERATION N°2017/61 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2017 DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe de l'OTI,

Vu l'examen du budget par le conseil d'exploitation de l'OTI lors de sa réunion du 22 mars 2017,
 CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 23 Mars 2017,
 CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'OTI,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'OTI pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous

RIBERAC - COM.COM. DU PAYS RIB - OFFICE DE TOURISME CCPR Budget Annexe - BP - 2017

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FUNCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	264 671,43	253 875,95
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 10 795,48
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	264 671,43	264 671,43
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 200,00	5 049,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 849,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 049,00	5 049,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	269 720,43	269 720,43

DELIBERATION N°2017/62 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2017 DU VILLAGE DE BEAUCLAIR

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe du Village de Beauclair,

Vu la création du budget annexe du Village de Beauclair par délibération 2016/145 du 15 décembre 2016

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe du Village de Beauclair,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du budget annexe du Village de Beauclair pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous

RIBERAC - COM.COM. DU PAYS RIB - VILLAGE DE BEAUCLAIR Budget Annexe - BP - 2017

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	57 210,03	57 210,03
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	57 210,03	57 210,03
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 458,33	6 458,33
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	6 458,33	6 458,33
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	63 668,36	63 668,36

DELIBERATION N°2017/63 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2017 CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,
 VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe du Centre social et culturel du Pays Riberaçois,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe du Centre social et culturel du Pays Riberaçois,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du budget annexe du Centre social et culturel du Pays Riberaçois pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous

RIBERAC - COM.COM. DU PAYS RIB - CENTRE SOCIAL CULTUREL INTERCO Budget Annexe - BP - 2017

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	212 642,22	206 392,22
O			
T	+	+	+
E			
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
O		0,00	6 250,00
R			
T	=	=	=
S			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	212 642,22	212 642,22
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	69 654,90	15 019,75
O			
T	+	+	+
E			
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	8 779,81
E			
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
O		0,00	45 855,34
R			
T	=	=	=
S			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	69 654,90	69 654,90
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	282 297,12	282 297,12

Patrice FAVARD: s'interroge sur les demandes de la CAF et la capacité du CSCPR d'y répondre car elles changent chaque année . Il veut savoir quel est l'état véritable de nos relations avec la CAF car le coup par coup a forcément un coût). Il convient de l'intérêt des actions portées par le Centre social mais s'abstiendra car il estime que l'on a besoin de plus de visibilité sur son avenir et les positions des co-financeurs.

Monique BOINEAU SERRANO : Présidente du CSCPR, répond que l'itinérance est un projet du conseil d'administration et non d'un projet imposé par la CAF 24. Elle veut aller à la rencontre des communes du territoire pour créer du lien social. Elle précise que l'agrément fera l'objet d'une demande de renouvellement et que l'on espère obtenir un agrément pour 3 ans .En revanche la CAF veut un lieu d'accueil identifié sur Ribérac et des prospections de locaux en location sont en cours.

Didier BAZINET: partage sa position et précise que s'il n'y a pas un renouvellement d'agrément pour 2 à 3 ans il faudra envisager de cesser l'action du Centre Social et faire en sorte que certaines activités soient portées directement par le CIAS ou la CCPR.

DELIBERATION N°2017/64 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE SERVICE ADS 2017

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe du service ADS ,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'ADSI,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'ADSI pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	152 253,00	152 253,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	152 253,00	152 253,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	65,00	719,73
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 654,73	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	719,73	719,73
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	152 972,73	152 972,73

Patrick LACHAUD : trouve qu'il n'y a pas d'efforts demandés aux budgets annexes contrairement au BP.
Didier BAZINET : répond qu'il y a des efforts sur le budget de l'OT par exemple.

DELIBERATION N°2017/65 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 23 Mars 2017,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous:

RIBERAC - COM.COM. DU PAYS RIB - COM. COMMUNES PAYS RIBERACOIS Budget Principal - BP - 2017

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 040 364,34	12 718 314,62
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 322 049,72
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		13 040 364,34	13 040 364,34

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 548 320,94	3 463 726,24
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	474 985,30	519 380,95
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 959 800,95	(si solde positif) 0,00
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 983 107,19	3 983 107,19

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		17 023 471,53	17 023 471,53

Un débat s'instaure après la présentation des budgets par Jean-Marcel BEAU, Vice-Président délégué aux finances. Il rappelle que la seule DGF a baissé de 50% entre 2014 et 2017 soit un manque à gagner de 555 000 euros. De plus la CCPR a dû assumer des charges nouvelles (TAP, développement économique et touristique, budget annexe de Beauclair, Scot, service urbanisme, déploiement du service voirie sur tout le territoire...). La trajectoire est différente pour les communes qui n'ont pas été impactées de la même façon par la baisse des dotations de l'Etat et sont même épargnées ne subissant pas l'effet de ciseaux, contrairement à la CCPR.

Patrice FAVARD : intervient pour expliquer les raisons de son abstention. Il constate que le besoin de financement de la CCPR est lié à des décisions du gouvernement (baisse des dotations, décisions salariales...). Il estime qu'il faut s'interroger sur les compétences de la CCPR et qu'il faudra réduire les services qu'elle rend à la population car la hausse de la fiscalité ne doit pas être la seule réponse.

Patrick LACHAUD : s'abstiendra également car il juge qu'il n'y a pas assez d'actions en faveur du développement économique.

Hervé DE VILMORIN : remercie le travail de l'équipe, il constate que l'augmentation des taux de fiscalité sur 4 ans n'est pas déraisonnable, mais il est contre ce principe des augmentations, et rajoute qu'il faut

faire un travail de fond. Mais il juge que les arguments avancés sont convaincants et il votera pour en 2017 mais sans doute pas à l'avenir.

Jean-Marcel BEAU: ajoute qu'il faut garder le réflexe en réunion, de bien faire attention à l'autofinancement et quand il faudra voter des dépenses on communiquera l'impact en en terme de fiscalité.

Joël DELUCA: pense qu'il faut restituer des compétences aux communes tandis que **Jean-Didier ANDRIEUX** et **Philippe DUBOURG** estiment que ne pas jouer collectif est un non-sens car les communes ne pourront pas assumer des compétences rétrocédées. Ils préfèrent le collectif à l'individualisme, la mutualisation des moyens permettant d'engager des actions que l'on ne pourrait réaliser par la seule commune.

Rémy Terrienne : indique que la volonté était de mutualiser les compétences et transférer la fiscalité sans augmentation pour le contribuable malgré baisse des dotations de l'Etat . Il rappelle que si des charges nouvelles vont aux communes, elles devront les fiscaliser pour les financer et donc le contribuable constatera une nouvelle augmentation de la part communale.

Jeannik NADAL : rappelle tous les nouveaux services mis en place par la CCPR et imposés qui sont à mettre en perspective avec la raréfaction des dotations de l'Etat. Il y a une impasse financière puisque les dépenses de fonctionnement diminuent et il note que pour les communes la situation est bien différente. Il estime que les communautés de communes sont les plus impactées et il souligne les efforts de gestion drastiques de la CCPR.

Didier BAZINET: précise que proposer une hausse de la fiscalité n'est pas chose facile mais il souligne les contraintes qui pèsent sur les Communautés de Communes c'est-à-dire les charges qu'elles doivent assumer avec moins de moyens. Il souligne les efforts de gestion par les services et cite en exemple la subvention versée au CIAS qui diminue de moitié traduisant la rigueur dans l'exécution budgétaire. Il ne veut pas que les actions en faveur des plus démunis, des personnes isolées, des personnes âgées subissent de plein fouet les difficultés budgétaires. Concernant le développement économique il précise que l'on travaille activement sur de l'immobilier d'entreprise et un projet de village d'artisans. Mais cela demande un peu de temps. Enfin il soulève que les subventions d'équilibre aux budgets annexes grèvent le BP de la CCPR et il souhaite que le développeur économique intervienne davantage sur l'attractivité du territoire pour que l'on vende des terrains pour implanter de nouvelles activités.

DELIBERATION N°2017/66 : ADOPTION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE DES MENAGES 2017

Le budget principal 2017 est équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 5 230 389 €. Il est proposé d'adopter les taux de la fiscalité ménage comme suit, selon une augmentation des taux de 4.5% par-rapport à 2016 :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2017	PROPOSITION TAUX 2017	PRODUIT ATTENDU 2017
T.H.	24 485 000	9.33%	2 284 450
F.B.	18 029 000	12.79%	2 305 909
F.N.B.	1 450 000	44.14%	640 030
total			5 230 389 €

DELIBERATION N°2017/67 : ADOPTION DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE UNIQUE 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies c et 1636 b sexies,

Le conseil communautaire approuve le taux de CFE suivant pour l'année 2017:

ANNEE	2017
BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE	2 827 000 €
TAUX	28.73 % (idem)
PRODUIT ATTENDU	812 210 €

DELIBERATION N°2017/68 : ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2017

Vu l'article 1636 B *undecies* du code général des impôts,

Il est proposé d'adopter en 2017 le taux suivant de la TEOM :

ANNEE	2017
BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE	18 366 255 €
TAUX	12.09 % (12.05)
PRODUIT ATTENDU	2 220 480 €

VOIRIE- Rapporteur Jean-Didier ANDRIEUX

DELIBERATION N°2017/69 : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager une procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises et de signer le marché de travaux après avis consultatif de la commission MAPA pour un programme prévisionnel de travaux 2017 sur les voies intercommunales de 416 000 € HT.

Ce marché est divisé en 5 lots.

Les travaux à réaliser par l'entreprise sont essentiellement les suivants :

- Travaux préparatoires pour réfections de chaussées ;
- Mise en œuvre de calcaire : en renforcement ou en purge;
- Fourniture et mise en œuvre de grave émulsion ;
- Mise en œuvre de revêtement monocouche ECF, bi couche et tri couche.

Lot n°1	
LA CHAPELLE GRESIGNAC	Du Bourg vers Puygrand de la D 102 à D 101 (2000 m)
	Route du Moulin Cacaud : du bourg jusqu'à la RD 100 (300 m)

Lot n°2	
ST MARTIAL DE VIVEYROL	n°202 RD à RD (3 000 m)

Lot n°3	
BOUTEILLES / ST PAUL	Route de la D 100 à la D 97 (2700 m)

Lot n°4	
ST PARDOUX DE DRÔNE	VC n°1 : entre la RD n°43 et RD n° 709 (2200 m)
	VC Chez Mounet (1045 m)
ALLEMANS	Route du Hameau de la Grande Borie (180 ml)
TOCANE / DOUCHAPT	VC Route Margo, la Sylandie (370 m)

Lot n°5	
VANXAINS	Route de la Croix de Jarretout à Elis du bois (900 m)
ST ANDRE DE DOUBLE	Réfection d'un Aqueduc, les Mignots (9 m)
SIORAC DE RIBERAC	Route Chez Pichan (400 m)
LA JEMAYE	Les Marchais (120 m)

DELIBERATION N°2017/70 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET DE SON EPAREUSE ET LA REPRISE D'UN TRACTEUR D'OCCASION ET DE SON EPAREUSE D'OCCASION

La procédure de consultation des entreprises pour la fourniture d'un tracteur et de son épaveuse ainsi que la reprise d'un tracteur d'occasion et de son épaveuse d'occasion a été lancée le Lundi 13 Mars 2017. Suite à l'ouverture des plis et l'analyse des offres il a été proposé par la commission MAPA de retenir l'offre de :

La **SARL JAN'AGRI** pour montant HT de **96 370 €** et de **115 644.00 € TTC** et une reprise pour un montant de **9 166.6 € HT** et **11 000.00 € TTC**.

Livraison du matériel : 9 semaines après notification du marché.

DELIBERATION N°2017/71 : MISE EN CONFORMITE DU CARREFOUR VIC8/RD104 : PARTICIPATION DE LA CCPR

Dans le cadre de la politique d'amélioration et de sécurisation du réseau routier départemental, le carrefour de la Voie intercommunale N°8 avec la RD 104 E sur la commune de Saint Méard de Dronne a été identifié comme « accidentogène ». Le Conseil Départemental 24 propose d'engager des travaux de dégagement de la visibilité.

L'estimation prévisionnelle est de 30 000 € et pour mener à bien l'opération une participation financière de la CCPR de 10 000 € est demandée (1/3 de l'estimation HT).

AFFAIRES SCOLAIRES- Rapporteur Rémy TERRIENNE

DELIBERATION N°2017/72 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SCOLAIRES

Comme convenu le calcul pour les subventions école se fait de la façon suivante :

- Pour les écoles hors Ribérac : 625€ par classe et 27€ par élève de classe élémentaire et 10€ par élève de classe maternelle
- Pour les écoles de Ribérac (plus proche des spectacles, du cinéma et de la piscine) : 500€ pour les Beauvières / 1250€ pour Ferry et 27€ par élève de classe élémentaire et 10€ par élève de classe maternelle

La subvention est versée, suivant la demande des enseignants, à l'amicale laïque, si celle-ci est partenaire de l'école ou à la coopérative scolaire. Dans tous les cas la somme de la subvention doit exclusivement être utilisée pour l'école.

Sur proposition de la Commission des affaires scolaires il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter l'état des subventions suivant :

ORGANISME	Proposition 2017
AMICALE LAÏQUE DE VILLETUREIX	4 966€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VANXAINS	1 806€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE ST MARTIN DE RIBERAC	2 465€
ASSOCIATION AVENIR (ST VINCENT DE CONNEZAC)	3 252€
AMICALE LAIQUE D'ALLEMANS	2 465€
COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLE J.FERRY RIBERAC	6 650€
COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLE MAT. RIBERAC	1 560€
AMICALE LAIQUE DE BERTRIC BUREE	1 720€
ASSOCIATION DES ECOLES DES HAUTS DE DRONNE	4 432€
AMICALE LAÏQUE DE VERTEILLAC SECTION ECOLE	3 466€
FOYER SOCIO EDUCATIF –APE DE GRAND BRASSAC	805€
AMICALE LAÏQUE DE ST PAUL	1 057€
FOYER RURAL DE TOCANE COOP. SCOL. PRIMAIRE	3 684€
AMICALE LAÏQUE DE L'ECOLE DE CERCLES	1 246€
LISLE AUX ENFANTS (ECOLE MAT.) COOP. SCOLAIRE	1 610€
AMICALE LAÏQUE AVENIR DE LA NIXONNE ECOLE DE CHERVAL	795€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE CHAMPAGNE FONTAINE	2 195€
COOPERATIVE SCOLAIRE – PAUSSAC LAND	1 009€
AMICALE LAIQUE DE LA TOUR BLANCHE	903€
FOYER SOCIO EDUCATIF DE CELLES	2 492€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE DE TOCANE	2 525€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE MONTAGRIER	2 681€
COOPERATIVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LISLE	3 360€
Total	57 144€

Le montant total des subventions 2016 est arrêté à la somme de 57 144€ pour les écoles publiques de la CCPR.

RESSOURCES HUMAINES- Rapporteur Jeannik NADAL

DELIBERATION N°2017/73 : MODIFICATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'article 34 de la loi du 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose aux membres du Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs afin de créer d'un poste de rédacteur principal de 1^o classe suite au départ en retraite le 1^{er} octobre prochain d'un instructeur du service ADS, il convient de créer un poste de Rédacteur Principal de 1^o classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures afin d'assurer la continuité de l'instruction des dossiers urbanisme.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 20H45

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
SUR LES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 23 MAI 2017**

ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteur Didier BAZINET

PROJET DE DELIBERATION 2017/74 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CARTOGRAPHIE NUMERIQUE AVEC L'ATD 24 (convention en Annexe 1)

La convention a pour objet de définir les conditions de mise en place et d'exploitation du Système d'Information Géographique PERIGEO au sein de la CC du Pays Ribéracois. Il est proposé d'étendre les applicatifs métiers à :

- la gestion du SPANC, des sentiers de randonnées, de la voirie, du patrimoine, du foncier économique.... pour la Communauté de Communes.
- la gestion des cimetières, du patrimoine, des réseaux ... pour les communes.

Coût de la prestation : 24 476.20 € (dont la partie GEOVISU déjà financée par le service ADS pour 3976€). Les crédits sont prévus au BP 2017.

Une présentation des possibilités et des applicatifs pour la Communauté de Communes et les communes de l'outil cartographie numérique a été faite aux membres du bureau et une présentation pour les secrétaires de mairie sera proposée le 13 juin.

PROJET DE DELIBERATION 2017/75 : ETUDE DE L'IMPACT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DES ASSAINISSEMENTS COLLECTIFS DU TERRITOIRE

Il est proposé de conventionner avec l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (Service du Satese) pour réaliser en commun avec la CCPSA l'étude de la prise de compétence assainissement au 1er janvier 2020. (conformément à la loi NOTRe)

La méthodologie retenue est celle préconisée par l'Agence de l'eau et l'étude comprend 3 étapes :

α phase 1 : un état des lieux exhaustif des services actuels, pour chaque commune (technique, financier, budgétaire...). Pour cette étape, l'ATD24 sollicitera directement les communes après validation des données à collecter par la CC. Des fiches de synthèse seront élaborées par service.

α phase 2 : Reconstitution des coûts des services (coûts d'exploitation ; dette) et proposition d'un programme pluriannuel d'investissements (travaux et d'études à 10 ans) pour permettre l'atteinte des objectifs de performance décidés par la collectivité.

Simulations financières intégrant les coûts d'exploitation, le remboursement de la dette, le financement du programme de travaux et des études voulu par les élus, l'autofinancement complémentaire..... Un lissage dans le temps de la redevance pourra être proposé pour éviter les variations brutales du coût du service à l'utilisateur.

α phase 3 :

Définition des moyens humains et matériels à mettre en place,
Accompagnement / conseil pour le transfert effectif de la compétence (mise à disposition des biens ; conseil juridique...).

Compte tenu que 2 EPCI sont concernés il convient de désigner le maître d'ouvrage de l'étude (chaque EPCI paiera le montant de l'étude lui incombant réellement). La CCPR se propose d'être maître d'ouvrage. Ce type d'étude est soutenu à hauteur de 70% par l'Agence de Bassin.

Elle se réalisera sur 20 mois à compter du 1^{er} janvier 2018.

PROJET DE DELIBERATION 2017/76 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DEUX CONVENTIONS AVEC TDF POUR L'INSTALLATION DE PYLONES A VILLETUREIX ET TOCANE

L'entreprise TDF qui est un partenaire des médias et des télécoms, propose de louer deux parcelles sur notre territoire. L'une se trouve sur la commune de Tocane Saint Apre et l'autre sur la commune de Villeteureix.

Ce projet aura pour finalité d'édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Cette implantation permettra d'améliorer le réseau de téléphonie mobile sur un large périmètre autour des pylônes.

Pour la commune de Tocane, la parcelle concernée est la BR291 (sur la ZAE Le Jarissou) et pour la commune de Villeteureix, la parcelle concernée est la E1134 (lieu-dit les Rebeyrolles). Ces deux terrains appartiennent à la CCPR.

L'entreprise TDF propose un loyer annuel de 300€ pendant la période de commercialisation de 36 mois maximum. A la fin de cette période, ou dès l'accueil d'un client, TDF pourra procéder à l'acquisition de ladite parcelle pour la somme de 15€ du mètre carré soit 2250€.

PROJET DE DELIBERATION 2017/77: AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN BAIL COMMERCIAL POUR LA LOCATION DU MULTIPLE INTERCOMMUNAL DE SAINT SULPICE DE ROUMAGNAC

Un repreneur s'est manifesté. Il est prévu qu'il prenne possession des lieux en septembre pour un démarrage de son activité en octobre. La proposition est de l'exonérer de loyer pendant 4 mois et à partir du 1^{er} janvier 2018 de signer un bail commercial sur la base de 600 € HT.

PROJET DE DELIBERATION 2017/78 : REMISE A TITRE GRATUIT D'UN VEHICULE DU CIAS

Le Conseil d'Administration du CIAS, dans sa séance du 12/04/2017, a décidé de remettre à la CCPR, en toute propriété et à titre gratuit, le camion de portage des repas du CIAS désormais inemployé. Il sera utilisé dans le cadre du service culturel de la CCPR. Il est demandé au Conseil d'accepter le transfert de ce véhicule.

PROJET DE DELIBERATION 2017/79 : ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'UNE SUBVENTION POUR LA MANIFESTATION « TERRE EN FÊTE »

Il est proposé d'attribuer pour la 36^{ème} fête de l'agriculture, plus communément appelée « Terre en Fête » et qui se tiendra le 30 juillet 2017 à Saint-Méard de Dronne une subvention exceptionnelle de 2000 €. Cette manifestation est organisée par le syndicat des Jeunes Agriculteurs de la Dordogne. Il s'agit de la plus grande manifestation de plein champ de Dordogne, et près de 5000 visiteurs sont attendus sur la journée.

DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapporteur Allain TRICOIRE

PROJET DE DELIBERATION 2017/80 : LANCEMENT DE L'ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (loi TECV du 18 août 2015) précise que l'EPCI est le coordinateur de la transition énergétique sur son territoire.

A ce titre il doit élaborer sur son territoire un PCAET qui est un document stratégique au contenu encadré par la loi TE-CV et qui est devenu obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Les objectifs du PCAET sont de répondre aux enjeux nationaux notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie (en particulier fossiles) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français. Le PCAET est mis à jour tous les 6 ans en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation. A mi-parcours (3 ans), la mise en œuvre du PCAET fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

La Communauté de Communes a sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie de la Dordogne pour l'assister dans l'élaboration de son PCAET qui concernera le territoire du pays Ribérais et du pays de St Aulaye dont la fusion est prévue dès 2019.

Le Bureau d'études AERE ayant été retenu dans le cadre de la consultation du SDE24, il convient de délibérer pour fixer les modalités de la procédure qui est, comme le PLUi, très réglementée.

Le contenu du PCAET, la méthodologie retenue et les éléments particuliers de méthodologie sont précisés en **Annexe 2**

Il est demandé au conseil communautaire de prescrire l'élaboration du PCAET selon les modalités d'élaboration et de concertation décrites dans le document joint.

SPORTS- Rapporteur Jean-Pierre CHAUMETTE

PROJET DE DELIBERATION 2017/81 : AUTORISATION DE DELEGUER LA GESTION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Il est proposé de déléguer la gestion de la buvette de la Piscine Intercommunale du 4 juin 2017 au 3 septembre 2017. Il convient de préciser que le délégataire n'est pas autorisé à servir des boissons alcoolisées. Cette buvette fonctionne pendant la période d'ouverture au public et fait l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes et le délégataire. Le loyer mensuel proposé est de 150 €/mois et le preneur remboursera à la CCPR les frais d'eau et d'électricité.

PROJET DE DELIBERATION 2017/82 : APPRENTISSAGE ET PERFECTIONNEMENT DE LA NATATION : LOCATION DE LIGNES D'EAU 2017

Les maîtres-nageurs qui souhaitent donner des cours particuliers en dehors des horaires d'ouverture des deux piscines intercommunales de Ribérac et Verteillac peuvent louer des lignes d'eau.

Pour dispenser ces cours particuliers de natation, les maîtres-nageurs devront s'acquitter d'un forfait saison été de 200 € qui sera réclamé en fin de saison par l'émission d'un titre de recettes.

AFFAIRES EXTRA ET PERISCOLAIRES - Rapporteur Joël CONSTANT

PROJET DE DELIBERATION 2017/83 : ADOPTION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS

La commission des activités périscolaires propose l'harmonisation des tarifs des accueils extrascolaires pour la rentrée 2017-2018 :

Quotient familial (en euros)	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Repas
1401 et +	6.50€	4.00€	2.80€
901 à 1400	5.50€	3.50€	2.80€
623 à 900	4.50€	3.00€	2.50€
401-622	3.00€	2.00€	2.00€
0 à 400	2.00€	1.50€	2.00€
RSA socle	1.00€	0.50€	

Les tarifs ci-dessus seront applicables à compter du 4 septembre 2017.

PROJET DE DELIBERATION 2017/84 : ADOPTION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS

La commission des activités périscolaires a proposé dès la rentrée 201-2015 une harmonisation des tarifs des accueils périscolaires en plusieurs étapes afin de minimiser l'impact sur certaines familles du territoire.

Troisième étape à partir de la rentrée scolaire 2017-2018:

Tarifs des Accueils de Loisirs Périscolaires de St Pardoux de Dronne, Allemans, Ribérac, Bertric Burée, St Vincent de Connezac, St Martin de Ribérac, Vanxains, Villetoureix, Lisle, Grand Brassac et Tocane :

Quotient familial (en euros)	Tarif mensuel 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants	Tarif occasionnel journée
1401 et +	26.50€	46.50€	59.00€	4.50€
901 à 1400	25.00€	44.00€	56.00€	4.00€
623 à 900	22.50€	39.50€	51.00€	3.50€
0 à 622	20.00€	35.00€	45.00€	3.00€
RSA socle	7.00€	12.00€	16.50€	1.00€

Tarifs des Accueils de Loisirs Périscolaires du Verteillacois (Verteillac et Cercles) :

Quotient familial (en euros)	Tarif mensuel 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants	Tarif occasionnel journée
1401 et +	25.50€	43.00€	54.00€	4.50€
26.50€	24.00€	40.00€	50.00€	4.00€
25.00€	21.50€	37.00€	47.00€	3.50€
22.50€	20.00€	33.50€	42.50€	3.00€
20.00€	7.00€	12.00€	16.50€	1.00€

Les tarifs ci-dessus seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

PROJET DE DELIBERATION 2017/85 : ADOPTION DES TARIFS DES MINIS-CAMPS D'ETE, DU SEJOUR A LA MER POUR LES ENFANTS DES CENTRES DE LOISIRS ET DES SEJOURS ADOLESCENTS

Minis-camps

Les accueils de loisirs extrascolaires de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois proposent chaque été, aux enfants et aux jeunes, de participer à des campings appelé minis-camps encadrés par les animateurs des accueils.

Les tarifs « minis camps » s'élèvent au prix de journée de l'accueil de Loisirs concerné : Ribérac, Tocane ou Verteillac, repas compris, plus **un supplément de 3€** par journée de mini camp pour les résidents et **1€** pour les bénéficiaires du RSA.

Séjour à la mer

Les accueils de loisirs extrascolaires de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois proposent un séjour de 5 jours au bord de la mer à Biscarosse qui se déroulera du 24 au 28 juillet 2017 pour 30 enfants.

Le secteur ado propose un séjour de 5 jours au bord de la mer à l'île d'Oléron qui se déroulera du 10 au 14 juillet 2017 pour 30 enfants nés entre 2001 et 2004.

Au programme de ces deux séjours : visites, baignade, activités nautiques...

Il est proposé les tarifs suivants (payable en trois fois) :

Quotient familial	Tarifs du séjour mer CLSH et ados
1401€ et +	150 €
De 901 à 1400€	135€
De 623 à 900€	120 €
De 401 à 622€	105 €
De 0 à 400€	90 €
Bénéficiaire RSA	40€

FINANCES - Rapporteur Jean-Marcel BEAU

PROJET DE DELIBERATION 2017/86 : REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES COMMUNES POUR UTILISATION DE CDC FAST 2017

En 2009, l'ancienne CCR a passé un contrat avec CDCFAST concernant la dématérialisation des documents à transmettre en préfecture pour l'ensemble des 14 communes qui la composaient alors.

Le montant global de la facture était arrêté à 1284,52 € pour l'année 2014. Le calcul était le suivant :

$$1284.52/15 = 85.63€$$

Le montant global de la facture a augmenté mais la participation demandée aux communes restera la même. Ainsi chaque commune participante participera à hauteur de 85.63 € pour l'année 2017.

COMMUNES	UTILISE OU N'UTILISE PAS CDC FAST
ALLEMANS	N'UTILISE PAS CDC FAST
BOURG DU BOST	N'UTILISE PAS CDC FAST
COMBERANCHE EPELUCHE	N'UTILISE PAS CDC FAST
LA JEMAYE	N'UTILISE PAS CDC FAST
PETIT BERSAC	N'UTILISE PAS CDC FAST
PONTEYRAUD	N'UTILISE PAS CDC FAST
RIBERAC	UTILISE CDC FAST
ST ANDRE DE DOUBLE	UTILISE CDC FAST
ST MARTIN DE RIBERAC	N'UTILISE PAS CDC FAST
ST MEARD DE DRONNE	N'UTILISE PAS CDC FAST
ST VINCENT DE CONNEZAC	UTILISE CDC FAST
SIORAC DE RIBERAC	UTILISE CDC FAST
VANXAINS	UTILISE CDC FAST
VILLETOUTREIX	UTILISE CDC FAST

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à émettre les titres de recette de 85.63 € à adresser aux communes de l'ex CCR ayant recours aux services de CDC Fast au titre de la récupération de charges.

PROJET DE DELIBERATION 2017/87 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé de modifier le budget principal de la CCPR de la manière suivante :

-les crédits ouverts au titre de la remise en état de la piscine de Verteillac (opération 12 – bâtiments piscines) s'avèrent insuffisants à hauteur de 4700 TTC. En effet nous avons profité des travaux en cours pour aménager un « coin balnéo » et pour aménager les espaces verts (reprise de la clotûre). Il est proposé de les compléter par virements depuis les opérations 46 (piscine de Verteillac) qui présentait des restes à réaliser, et 33 (acquisition matériel Voirie) sur laquelle des économies ont été réalisées lors de l'acquisition du tracteur et de son épareuse.

-des travaux de remise en état de l'aire d'accueil des gens du voyage s'avèrent nécessaires, à hauteur de 6 600 €. Il est proposé d'inscrire ces crédits à l'opération 14 (AAGV) par virement de l'opération 33 (acquisition matériel de voirie).

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>Dépenses</i>					
<i>Opération 33 – Acquisition matériel de voirie</i>					
21	2188	33	Autres immobilisations corporelles	-13 300.00 €	
<i>Opération 46 – réhabilitation piscine de Verteillac</i>					
23	2317	46	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	-11 336.82 €	
<i>Opération 14 – Aire d'Accueil des Gens du Voyage</i>					
21	2181	14	Installations générales, agencements	+6 600.00 €	
<i>Opération 12 – bâtiments piscines</i>					
21	2181	12	Installations générales, agencements	+ 18 036.82 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				0.00	

PROJET DE DELIBERATION 2017/88 : ACCEPTATION D'UN DON DANS LE CADRE DU FESTIDROLE

L'association PARI prend en charge la buvette le 20 mai dans le cadre du festidrôle et propose de remettre les bénéfices à la CCPR.

Le montant du don au profit de la CCPR sera précisé le jour du conseil car la somme collectée sera connue le samedi 20 mai à l'issu de la manifestation.

RESSOURCES HUMAINES- Rapporteur Jeannik NADAL

PROJET DE DELIBERATION 2017/89 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Créations de postes suite à des avancements de grades :

Les avancements de grades proposés dans les services concernent 8 postes.

- Création de 4 postes d'adjoint d'animation principal de 1° classe à 35 heures,
- Création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1° classe à 35 heures,
- Création de 2 postes d'agent de maîtrise principal à 35 heures.

PROJET DE DELIBERATION 2017/90 : ACCUEIL DE DEUX STAGIAIRES

La Communauté de Communes accueille dans le cadre de sa politique de développement territorial au pôle de Verteillac 2 stagiaires du territoire (en Master 1 et 2) pour une période de 3 mois. Les crédits correspondant ont été inscrits au BP 2017. A la demande du Trésor Public il est demandé que la collectivité délibère pour régulariser le conventionnement en application du décret n°2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial.

-1 stagiaire est accueilli du 03/04 au 30/06/2017, son stage a pour thème : « Comment valoriser les Espaces Naturels Sensibles et Zone Ripisylves du Territoire ».

Le tarif horaire est de 3.60 €.

La gratification totale due pour 60 jours (390 heures) est de 1404 €.

-1 stagiaire est accueilli du 03/04 au 28/07/2017 dont le sujet du stage est intitulé « Promotion et mise en œuvre d'une démarche de circuits-courts ».

Le tarif horaire est de 3.60 €.

La gratification totale due pour 79 jours est de 1848.60 €.

PROJET DE DELIBERATION 2017/91 : RECRUTEMENT D'AGENTS EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Pour l'OTI :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour les besoins du service Tourisme pour la saison d'été 2017, il est proposé le recrutement direct de cinq agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité. Ils assureront une fonction d'adjoint d'animation selon les caractéristiques suivantes :

- quatre contrats pour une durée hebdomadaire de 30 heures du 1^{er} juin au 30 juin, pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 1^{er} juillet au 31 août et pour une durée hebdomadaire de 30 heures du 1^{er} septembre au 30 septembre 2017.

- un contrat pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 1^{er} juillet au 31 août 2017

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 347 /majoré 325.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour le service des sports :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour les besoins du service Sport pour la saison d'été 2017, il est proposé le recrutement direct de douze agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

*12 agents assureront une fonction d'adjoint technique selon les caractéristiques suivantes :

- un contrat pour une durée de 40 heures du 8 au 17 juillet 2017,

- un contrat pour une durée de 35 h du 16 au 23 juillet 2017,

- un contrat pour une durée de 35 heures du 24 juillet au 31 juillet 2017,

- un contrat pour une durée de 35 heures du 30 au 06 août 2017,

- un contrat pour une durée de 35 heures du 7 au 14 août 2017,

- un contrat pour une durée de 40 heures du 13 au 20 août 2017,

- un contrat pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 21 au 28 août 2017,

- un contrat pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 27 au 03 septembre 2017,

- un contrat pour une durée hebdomadaire de 18.57 heures du 1^{er} juin au 03 septembre 2017,

- un contrat pour une durée hebdomadaire de 28.83 heures du 03 juillet au 03 septembre 2017,

- un contrat pour une durée hebdomadaire de 34.08 heures du 1^{er} juin au 03 septembre 2017,

- un contrat pour une durée hebdomadaire de 17.80 heures du 04 juin au 02 septembre 2017,

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 347 / majoré 325.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Commune représentée par un délégué :

Si vous ne pouvez pas assister à cette séance, merci d'en informer votre suppléant. Si celui-ci ne peut pas assister à la réunion vous pouvez donner à un collègue de votre choix une procuration.

Commune représentée par plusieurs délégués :

Si vous ne pouvez pas assister à cette séance, vous pouvez donner une procuration à un collègue de votre choix.

PROCURATION

Je soussigné(e), conseiller(e) communautaire de la commune de, empêché(e) d'assister à la séance du conseil communautaire du, déclare donner pouvoir à mon/ma collègue M/Mme..... pour voter en mon nom au cours de la séance.

Fait à, le

Signature,